

Une cause un homme

Le 26 août 1979 :

“Parlant de la France, le professeur Guy Héraud a fait remarquer à plusieurs reprises que le territoire de la République englobe bien moins d’allogènes qu’il n’y a de peuples d’ethnie française à l’extérieur (Wallons, Romands, Valdôtains, Québécois, Acadiens, etc.). L’aventure coloniale fut un autre élément aux conséquences diverses, et si les Français établis en Amérique, sacrifiés aux aléas de la guerre, ont nourri un complexe d’abandon jusqu’à l’époque contemporaine, force est de reconnaître que l’œuvre colonisatrice, sur le continent africain en particulier, a gagné à notre langue de nombreux Etats sans l’appoint desquels le français aurait sans doute perdu la place de choix qu’il occupe encore dans le monde”.

Et, quelques jours plus tard, le 2 septembre 1979 pour être précis :

“(…) En remettant la main sur le Jura-Sud l’Etat germanophone bernois a fait une très mauvaise affaire; il a relancé, au grand dam de la Confédération, un problème de minorité ethnique qui se trouvait pourtant résolu au soir du 23 juin 1974; il a opposé deux communautés dont l’une est chez elle, dans son pays ancestral, alors que l’autre traduit en violence un complexe de culpabilité qui n’eût pas eu de raison d’être au sein d’une République et Canton du Jura non amputée; il a produit un irrédentisme plus impérieux que le séparatisme de naguère; par son avidité et sa soif de domination, il a engendré un processus irréversible de conflits et de troubles; enfin, il a trompé tout le monde en masquant ses appétits vulgaires derrière ce précepte bien connu: “Les belles promesses rendent les fous joyeux!”

Ces deux passages de discours, aussi opposés qu’il est possible dans le fond, ont été prononcés par le même homme, Roland Béguelin, secrétaire général du Rassemblement jurassien.

D’abord, en termes à peine voilés, dans le cadre d’un éloge de la France et de l’ethnie française, ce constat des bienfaits du colonialisme. C’était à Delémont, fin août, la conférence inaugurale de la cinquième conférence des communautés ethniques de langue française. Puis, en termes flamboyants, ce credo autonomiste jurassien. C’était la conférence de presse organisée à l’occasion de la 32e Fête du peuple jurassien.

La question est posée : les sympathisants du Jura, ceux qui sont convaincus que les derniers votes n’ont pas liquidé une fois pour toutes la question de l’unité du Jura, ceux qui sont angoissés de voir les droits fondamentaux bafoués dans le Sud, bref ceux pour qui la légitimité du combat pour l’unité du Jura demeure une évidence devront-ils avaler sans mot dire ce brochet socio-politique servi par le leader du RJ, comme au temps de l’Algérie française vantée dans les colonnes du “Jura libre” ? Pas de grimace, sous peine d’excommunication : la sauce ethnique n’a pas passé avec le reste, alors prenez garde, ceux qui ne sont pas tout à fait avec nous sont contre nous !

Dans le Jura, c’est l’évidence, il n’est pas question qu’on prenne, à gauche comme à droite, ses distances officiellement avec le chef charismatique du séparatisme : tout au plus, en privé, raille-t-on, comme une tare inévitable et secondaire, ces obsessions ethniques, cette polarisation permanente sur la France, glorifiée dans ce qu’elle a de plus détestable, y compris dans son centralisme à l’origine de si profondes mutilations régionales.

Cette indulgence peut se comprendre sur place où pèsent bien sûr ces dizaines d’années de lutte solitaire pour la reconnaissance des droits jurassiens. Mais Roland Béguelin ne proposait-il pas ses thèses frelatées comme le sous-bassement de la résistance linguistique et politique qu’il tente d’animer en Suisse romande ? Cet appel du pied à la droite la plus réactionnaire ne peut que retarder le moment de la prise de conscience romande indispensable.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 513 13 septembre 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22.69.10
C.C.P. 10-155.27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Michel Rey

513

Le beau temps des précurseurs suisses

Alexandre Berenstein, juge au Tribunal fédéral, professeur à l'Université de Genève, fêta-t-il y a peu son septantième anniversaire. A cette occasion, la Faculté de droit lui rendait hommage en publiant un recueil de ses textes : "Etudes de droit social 1936-1977", (Alexandre Berenstein, 1979 Librairie de l'Université Georg et Cie). Près de 350 pages cerant, à travers une vingtaine de textes, l'essentiel du droit social helvétique. Un ouvrage de référence, d'autant plus utile que les thèses exposées le sont en un langage directement accessible.

Au moment où le discours du patronat helvétique se durcit tous azimuts et notamment au chapitre social, on relira avec profit les quelques lignes qui suivent extraites d'un exposé présenté en 1959 à Bâle sur le thème "Le droit du travail en Suisse, ses tendances générales et son développement comparés à ceux des pays voisins". Le beau temps des précurseurs (Réd.)

Lorsqu'on parle du droit du travail en Suisse comparé au droit du travail à l'étranger, on ne peut s'empêcher tout d'abord de se livrer à quelques rappels historiques. Chacun sait que la Suisse a été naguère à l'avant-garde du mouvement de protection ouvrière. Le canton de Zurich a institué la première législation fixant un âge minimum d'admission au travail, le canton de Glaris en 1846 a été le premier Etat à fixer législativement une limitation de la durée du travail pour les hommes adultes.

La loi fédérale de 1877 sur le travail dans les fabriques a été sur bien des points un modèle pour les législations étrangères. Elle a été la première à instituer la responsabilité objective de l'employeur en cas d'accident du travail; elle a en effet introduit pour la première fois dans la législation du travail, mais il est vrai avec certains tempéraments, le principe

de la responsabilité pour risque professionnel, principe selon lequel il incombe à l'employeur, dont l'exploitation crée le risque inhérent à l'entreprise, de réparer les accidents survenant pendant le travail.

Ce principe de la responsabilité objective, qui n'a certes pas été inventé par le législateur suisse, mais qui a été transposé par lui du domaine de la législation ferroviaire, où il avait été introduit en Allemagne, dans celui de la législation du travail, a été ensuite repris et perfectionné par les lois étrangères, et notamment par la loi anglaise de 1897 et la loi française de 1898 sur les accidents du travail. Il a surtout servi à poser le fondement de l'assurance contre les accidents du travail, qui a remplacé dans tous les pays, à la suite de la loi allemande de 1884, la responsabilité objective de l'employeur, mais qui demeure basée sur cette responsabilité, puisque dans l'assurance des accidents du travail (ou des accidents professionnels), c'est à l'employeur qu'il appartient de payer les primes.

C'est encore la loi de 1877 qui, pour la première fois, a assimilé aux accidents du travail certaines maladies professionnelles. Le principe de cette assimilation, qui a donc son origine en Suisse, a lui aussi été repris par les lois de tous les pays et par les conventions internationales. La Suisse a également fait œuvre de pionnier dans le domaine des relations collectives du travail.

* * *

Ce furent tout d'abord des lois genevoises, les premières en Europe, semble-t-il, qui reconnurent l'importance des conventions collectives de travail — des tarifs de salaire, comme on les appelait à l'époque — et en déterminèrent les effets juridiques en étendant, dans la mesure où le permettait la législation fédérale, leur champ d'application. La loi genevoise de 1892 sur les soumissions et adjudications publiques des travaux de l'Etat rendait obligatoire l'acceptation de ces tarifs par les entrepreneurs désirant se voir adjuger des travaux publics, les lois genevoises de 1900 et 1904 sur les tarifs d'usage et les conflits collectifs donnèrent

à certains contrats collectifs force d'usage et décrétèrent également, pour la première fois en Europe, une procédure obligatoire (ou partiellement obligatoire) de règlement des conflits du travail. Ces lois ont été ainsi les précurseurs des dispositions sur l'extension aux tiers des conventions collectives de travail, admise depuis lors dans presque toutes les législations du monde.

Quant au Code fédéral des obligations de 1911, il a été l'une des premières lois en Europe à reconnaître aux contrats collectifs un effet normatif et par conséquent à admettre qu'ils ont une force supérieure aux clauses des contrats individuels de travail passés entre employeurs et travailleurs membres des associations contractantes.

Dans le domaine des assurances sociales, connexe au droit du travail (et l'on ne peut d'ailleurs pas séparer ces deux branches de la législation sociale que sont le droit du travail et celui des assurances sociales ou de la sécurité sociale), la Suisse a aussi joué un rôle de précurseur : c'est en Suisse — à Berne — que l'on a créé pour la première fois une Caisse publique d'assurance-chômage; et c'est à Saint-Gall que pour la première fois on a fait l'essai de l'assurance obligatoire contre le chômage.

* * *

L'un des mérites essentiels de la Suisse dans le domaine du droit du travail, a été d'ouvrir la voie à la législation internationale du travail. Cela s'explique facilement, du fait que l'économie suisse a toujours été axée pour une bonne part sur l'exportation. Des problèmes qui, avant qu'il y eût une législation fédérale du travail, avant donc la révision de la Constitution fédérale en 1874 — révision qui a permis à la Confédération de légiférer en la matière — se posaient à l'intérieur du pays sur le plan intercantonal, se posèrent de la même façon sur le plan international. Que l'on pense à la situation du canton de Glaris, fortement industrialisé, et qui a introduit en 1846 la première loi imposant une limitation de la durée du travail dans les fabriques, applicable aussi bien aux hommes qu'aux femmes et aux en-

fants. Il est évident que les filateurs du canton de Glaris ne travaillaient que très peu pour la consommation intérieure du canton, mais que leur production était exportée au-delà des limites de celui-ci et au-delà des limites de la Confédération. Ce ne furent donc pas seulement les ouvriers, mais ce furent aussi les filateurs qui, à Glaris et dans les autres cantons ayant institué une protection légale des travailleurs, demandèrent une législation fédérale pour ne pas être concurrencés par des industriels qui, n'étant pas soumis aux mêmes limitations, pouvaient produire à meilleur compte. Et ce fut là l'une des origines de la législation fédérale du travail.

Sur le plan international, c'est en vue de mettre une sourdine aux récriminations que les industriels suisses émettaient à l'égard du projet de loi fédérale sur le travail dans les fabriques qu'Emil Frey lança en 1876 l'idée de la conclusion de traités internationaux de travail, et c'est à la suite du vote de la loi de 1877 qu'il déposa sa fameuse motion invitant le Conseil fédéral à entrer en négociations avec les principaux Etats industriels dans le but de provoquer la création d'une législation internationale sur les fabriques. Et cette démarche, suivie d'autres, fut à l'origine de la Conférence de Berlin de 1890, des Conférences de Berne de 1905, 1906 et 1913 et enfin de la création de l'Organisation internationale du travail. Déjà l'ancien Office international du travail, créé par l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, avait son siège en cette ville de Bâle; le Bureau international du travail, depuis 40 ans, est établi à Genève.

* * *

Si, après ce bref rappel des origines, nous jetons maintenant un coup d'œil rétrospectif sur l'évolution que, depuis lors, a suivie la législation du travail en Suisse, nous sommes dans l'obligation de constater qu'après ce départ précoce, la législation a quelque peu marqué le pas et qu'elle n'a procédé que par à-coups sporadiques, sans qu'une vue d'ensemble ait jamais présidé à cette évolution (...)

La grande évasion



A 60 ANS, PHILIPPE DE WECK QUITTE SON EMPLOI (DE SON PLEIN GRÉ), S'ACHÈTE UN VÉLOMOTEUR ET DÉCOUVRE SON PAYS

Révolution industrielle et plein-emploi

Dans son dernier rapport annuel (le 109^e, pour les amateurs), l'Union suisse du commerce et de l'industrie, le Vorort en bref, n'innove pas en matière de politique économique. Ce n'est pas ce qu'on lui demande d'ailleurs. On trouve donc dans ces pages qui traditionnellement ne passionnent guère que quelques archivistes et quelques spécialistes du pouls de la société helvétique tous les thèmes développés par le patronat ces derniers mois : alerte au "dirigisme étatique", alerte aux intellectuels qui pourrissent le climat de paix du travail, priorité à l'économie de marché pure et dure. S'il y a un changement, c'est dans le ton qui ne laisse plus place à la moindre concession de coloration sociale. Foin de scrupules, c'est notamment tout le régime des assurances sociales qui est mis en cause. Le président Louis von Planta : "Il ne serait pas réaliste de fermer les yeux sur la zone de périls dans laquelle nous risquons de glisser si on ne parvient pas à briser le rythme actuel de croissance des charges fiscales et sociales et à endiguer le flot débordant des réglementations administratives dans lequel les entreprises sont toujours plus exposées à se noyer".

Un des accents de la "démonstration" du Vorort mérite toutefois d'être relevé; un des chaînons des revendications présentées vaut d'être mis en perspective : c'est cette attaque en règle contre les ébauches (oh, bien timides!) de politique structurelle mis en place par la Confédération.

Ecoutez le Vorort : "(...) Non seulement les conditions de concurrence en seraient faussées, à l'encontre du principe de rende-

ment, mais on risquerait encore de provoquer des évolutions malencontreuses en matière d'innovation, de technologie et d'investissement, sans parler des pertes d'efficacité que subirait inévitablement notre économie si on faisait obstacle au processus naturel, en l'empêchant de s'acheminer vers de nouvelles structures conformes aux indications du marché. Plus la part de l'Etat dans le produit national brut s'élève, plus s'affaiblit la souplesse du système économique, plus se dégradent les conditions générales dont les entreprises doivent tenir compte dans leurs décisions, plus se rétrécit la base permettant une utilisation optimale des forces productives et plus on s'éloigne du régime d'économie de marché par un grignotement progressif des espaces de liberté élémentaire".

UN CLIMAT DÉTÉRIORÉ

Le discours est transparent. Pas besoin d'y revenir en détails : si on parle de "forces productives", c'est pour insister sur leur indispensable "utilisation optimale". Ce qui est plus intéressant en revanche, c'est de rappeler dans quel climat — plus exactement dans quel climat détérioré par les excès d'impuissance caractéristique d'un régime d'économie de marché tel qu'on le connaît en Suisse — le Vorort se permet de

ANNEXE A. 1965-1975: LES SECTEURS ÉCONOMIQUES EN SUISSE.

	<u>Total</u>	<u>Primaire</u>	<u>Secondaire</u>	<u>Tertiaire</u>
1965	2'763'315	252'392	1'412'628	1'098'295
1975	2'705'781	168'046	1'213'615	1'324'120
Evolution 1965/1975	- 57'534	-84'346	- 199'013	+ 225'825

mettre en avant les "libertés élémentaires". Prenons un exemple qui nous permettra d'aborder de front certaines difficultés "structurelles" auxquelles la Suisse doit faire face aujourd'hui : les incidences de l'affirmation généralisée de l'électronique sur le marché de l'emploi.

Pour le Vorort, semble-t-il, tout est clair : c'est le marché laissé à son évolution "naturelle" qui permettra de tirer parti au mieux de l'innovation technologique. Pas d'intervention donc ! Punkt, Schluss !

STABILITÉ TROMPEUSE

Pour apprécier la situation, un petit tableau d'ensemble est indispensable. Place, en conséquence, à quelques chiffres !

Ces quinze dernières années, le nombre d'emplois total a diminué en Suisse de "grosso modo" 58 000 unités (de 2.763.000 à 2.705.000). D'aucuns parlent de "stabilité". En chiffres bruts, peut-être. Par rapport à la population résidante, certainement pas. Et par-dessus tout, cette évolution masque mal de profondes mutations que le Vorort lui-même ne peut ignorer : gonflement spectaculaire du secteur des "services" dont les effectifs augmentent de 226.000, et amaigrissement tant du secteur "primaire" que du "secondaire" qui per-

dent respectivement 84.000 et 200.000 personnes.

On admet qu'une partie des travailleurs indésirables dans l'agriculture et l'industrie ont été récupérés par le secteur des "services" où — c'est une caractéristique importante — les gains en productivité ont été jusqu'ici faibles (voir, ci-dessous, l'annexe A : les personnes occupées en Suisse de 1965 à 1975, par secteurs économiques; source : Recensements fédéraux des entreprises 1965 et 1975).

Ces statistiques ne résument pourtant que très imparfaitement certains bouleversements dans le marché du travail dans notre pays. Examinons par exemple plus en détails une période critique, celle qui va du troisième trimestre de 1973 au troisième trimestre de 1976. Pendant ces trois années-là, le nombre des travailleurs a diminué de 340.000 personnes, soit près de 11% du total. Le Vorort voudrait probablement nous faire croire que cette "crise" était due à un fonctionnement perturbé (par l'Etat) de l'économie de marché... La réalité est que l'économie de marché n'a pas trouvé de parade à la première crise de l'énergie, entre autres (on parle alors commodément, dans les milieux patronaux, de circonstances internationales imprévisibles et dépassant les zones d'influence nationales...). Réponse de l'économie à ce tassement: le départ de 220.000 étrangers, "retraite" (personnel féminin, âgé, à domicile) de 110.000 personnes parmi la main d'œuvre suisse. La stagnation perdure aujourd'hui, même si certains secteurs en sont déjà à demander de nouveaux contingents de travailleurs étrangers taillables et corvéables à merci, pour absorber des tensions sur le marché de l'emploi.

Passons maintenant à quelques perspectives d'avenir, notamment pour les dix prochaines années !

Un facteur déterminant: le réservoir de population et de personnes actives.

LE RÉSERVOIR D'ACTIFS

Globalement, on admet que jusqu'en 1991, le nombre potentiel des "actifs" pourrait s'accroître de 110.000 personnes environ (voir l'annexe B : la population et le potentiel des personnes actives en Suisse de 1976 à 1991 — en milliers —; Projections démographiques pour la Suisse, 1976-2006, Berne 1977).

Côté demande de main d'œuvre pendant cette même période, les "experts" s'accordent à être pessimistes, sans toutefois s'aventurer plus loin que dans la définition de "tendances". Mouvement général pour prévoir un ralentissement de la croissance. Et on s'entend en sus sur quelques facteurs qui pourraient expliquer cette évolution :

ANNEXE B. 1976-1991: LES ACTIFS ET LA POPULATION EN SUISSE (EN MILLIERS).

tassement de la demande intérieure (stagnation démographique, saturation de certains besoins), situation critique d'une partie de l'industrie d'exportation face à la concurrence internationale (franc suisse, etc.), transfert de certaines production dans le tiers-monde.

C'est dans un tel paysage économique et social qu'intervient la poussée de l'électronique que nous avons choisie comme point de repère.

LES VISAGES DU PROGRÈS

Avant même de cerner le phénomène de plus près, il est un constat qui impressionne : jusqu'ici, sous nos latitudes, le progrès technologique est toujours apparu comme la garantie la plus sûre du plein-emploi, même si la substitution de la machine au travail de l'homme a toujours été, en un premier sta-

SUITE ET FIN AU VERSO →

	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1986</u>	<u>1991</u>
Population globale	6'333,2	6'250,0	6'255,7	6'341,7
dont:				
groupe d'âge de 15 à 64 ans	4'124,8	4'164,9	4'260,6	4'266,1
potentiel des personnes actives avec un taux d'activité de 65 %	2'676	2'707,2	2'769,4	2'773
augmentation moyenne annuelle des personnes actives par rapport à la période quinquennale précédente		6,24 %	12,4 %	0,72 %

STRUCTURES ET CONJONCTURE

Révolution industrielle et plein-emploi

de, considérée avec méfiance par le monde du travail. Cette fois-ci, l'inquiétude trouve des relais partout : cette nouvelle révolution industrielle ne va-t-elle pas bouleverser le marché de l'emploi ?

Les réponses à cette question sont de première importance dans l'ensemble des secteurs d'activité. Voit-on par exemple les cantons définir valablement leurs objectifs en matière d'emplois dans le cadre d'une politique de promotion économique sans s'être déterminés sur ce point ? A ce chapitre, les études prévisionnelles classiques brillent quant à elles par leur "neutralité" : la main d'œuvre libérée ici devrait trouver de l'embauche là (et les spécialistes d'exalter les vertus de la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs).

De fait, l'évolution économique des sociétés a toujours été fortement impressionnée par les changements technologiques : en général, ils ont provoqué une utilisation accrue du capital, dans le même temps où certains secteurs réalisaient d'importantes "économies" de main d'œuvre (la forte croissance des années d'après-guerre a permis d'"éponger" ces bouleversements dans une utilisation accrue de personnels dans les secteurs en pleine expansion et à faible productivité).

C'est là qu'il faut mettre en lumière, sous l'angle économique, certaines caractéristiques de l'électronique ; distinguons-en trois : — possibilités d'application tous azimuts, pratiquement, dans l'industrie et dans les "services" ;

— coût marqué par des baisses importantes et rapides (le prix de certains éléments a baissé de 1000% ces dernières années) ;

— retombées importantes à la fois sur le capital et sur le volume de la main d'œuvre, toujours dans le sens de plus grandes économies.

Poursuivre cette petite revue, c'est mettre en évidence certaines constantes déjà manifestes, tant en ce qui concerne les biens d'équipement que les biens de consommation.

a. Pour ce qui est des *biens d'équipement*, ceux d'entre eux incorporant l'électronique, ont le vent en poupe d'ores et déjà pour deux raisons très simples :

— économie de main d'œuvre : ils sont fabriqués, par rapport aux anciens biens d'équipement qu'ils remplacent, selon des normes de productivité plus élevées ; utilisés, ils entraînent souvent une amélioration de la productivité (d'où une nouvelle réduction de l'emploi) ;

— économie de capital : manifeste lorsque ces nouveaux biens remplacent des équipements de type mécanique (accélération et/ou simplification du processus de production grâce à, par exemple, une diminution du temps de mise au point ; miniaturisation facilitée ; compression des travaux de sous-traitance).

b. Pour les *biens de consommation* : incorporant l'électronique, l'évolution semble plus incertaine, surtout au chapitre des effets sur l'emploi. La nouvelle technologie donnera certainement naissance à de nouveaux produits en quantité de plus en plus appréciable. Par ailleurs, dans certains secteurs industriels, le passage — même mesuré — à l'électronique a provoqué des baisses de l'emploi : voir l'horlogerie. La retombée la plus massive : le transfert de la production dans des zones marquées par l'existence d'une main d'œuvre bon marché (radios, télévisions, petites calculatrices, tous produits intégrant sans trop de difficulté une technologie "de pointe" ; comme certaines catégories de montres). (A suivre)

POINT DE VUE

Les cuisinières de M. Micuta

Je me trouvais il y a peu de temps dans le parc du Château de Bellerive à Genève où le Prince Saddrudin Aga Khan avait organisé à l'instigation et avec la collaboration active de Waclaw Micuta une exposition "Energies primaires au service du développement". Exposition très bien faite et commentée avec un brio et une compétence dont à ma connaissance seul M. Micuta est capable.

Il y avait là des cuisinières à bois ultra-simples mais très efficaces, multipliant par six le rendement obtenu d'habitude en cuisinant sur un feu ouvert. Des brouettes à grande roue pour le transport sur des chemins cahoteux. Une éolienne faite avec des vieux barils coupés en deux. Un séchoir solaire pour des fruits ou légumes. Un manège avec transmission pour actionner diverses machines à battre ou moudre. Un digesteur produisant du biogaz, etc. Très bien. Après la visite de l'exposition, le repas. Très bien, lui aussi.

BAGATELLES

Dans la "Feuille officielle suisse du commerce" (no. 208). Les lecteurs inspirés apprennent avec plaisir que l'association annoncée en janvier 1978 sous le nom de Sekai Mahikari Bunmei Kyodan (à Genève) s'appelle maintenant "Association Mahikari, Lumière de Vérité". Le but lui aussi a été modifié ; il devient : "Vénérer Dieu, Créateur de l'univers et de l'humanité...". Ah bon, parce qu'avant ? Nul ne le saura probablement jamais. Par ailleurs, pour votre édification, sachez que les promoteurs "feront connaître aux hommes les enseignements spirituels de Kotama et de Keiju Okada ; ils guideront les hommes selon

M. Micuta a dit: "Le problème de la faim dans le tiers-monde est une blague. Les ressources existent mais sont mal gérées. L'aide que nous pouvons apporter doit être fournie aux villages directement. Si les villageois arrivent à améliorer leur efficacité dans la manière de gérer leur ressources ils sauront éviter la famine. Apporter une aide aux gouvernements ne sert par contre à rien". Il y avait là des journalistes qui ont pris des notes.

Ce que mon ami Micuta veut donner aux pauvres du tiers-monde c'est des outils pratiques et des moyens simples mais efficaces pour produire l'énergie nécessaire à une survie décente. Pas plus. Ce qui va au-delà des besoins de survie ne peut plus nous concerner car ce sont les intéressés eux-mêmes qui en décideront et nous n'avons pas de conseils à donner.

Et surtout pas d'exemple à présenter.

Car dans les pays dits développés, dont la Suisse fait partie, les besoins que nous nous sommes créés, au-delà de ceux de la survie, sont devenus parfaitement aberrants.

ces enseignements". Leurs ressources: "offrandes, dons, legs, subventions éventuelles, cotisations et droits d'entrée"... On n'a rien oublié.

* * *

Les grandes familles fédérales. L'ancien journaliste Daniel E. Margot ("Gazette de Lausanne") prend la succession du colonel EMG Roland Hauert, responsable du groupe EMG 500, qui est l'organe exécutif de la division "presse et radio", laquelle en temps de guerre serait l'interlocuteur du Conseil fédéral pour ces questions. Dans le civil, Daniel E. Margot reste bien entendu le bras droit de la tête

La satisfaction de ces soi-disant besoins menace d'ailleurs maintenant directement notre survie. On aura ainsi fermé le cycle par l'anéantissement de l'espèce. Mais contrairement au diplodocus qui s'est "fait avoir" par le climat, nous nous serons fait avoir par notre propre bêtise (terme général englobant des notions telles que soif de richesses, de pouvoir, mode, militarisme, etc.).

Alors il y a, me semble-t-il, une autre voie pour aider le tiers-monde. Une voie qui serait complémentaire à celle poursuivie par M. Micuta. Elle consisterait en quelque sorte à "dédévelopper" les pays surdéveloppés comme le nôtre. Revenir à une vie moins trépidante. Exercer plus de métiers manuels. Travailler moins longtemps mais plus intelligemment et à des activités qui nous intéressent. Travailler près de chez soi et si possible même chez soi. Abandonner le culte de la richesse, le culte du diplôme universitaire, de la maîtrise fédérale. Supprimer patronat et syndicats (qui de toutes manières tirent à la même corde: celle de l'expansion). S'intégrer mieux dans notre environnement. Pas l'environnement construit, mal

pensante de la SSR, M. Molo (M. Hauert, lui, reprend un poste de chargé de l'information à Alusuisse). Klaus Hug, le secrétaire de Kurt Furgler rentre quant à lui à Zurich pour s'intégrer dans les rangs permanents de l'Union centrale des associations patronales; il y remplace un membre démissionnaire... pour cause de nomination comme juge au Tribunal fédéral.

* * *

A boire et à manger, à l'occasion de cette célébration nationale de la Mob. Dans la "Handelszeitung", le supplément "armee und wirtschaft" était étoffé pour l'occasion com-

construit, mais l'autre, celui qui est vivant et qui nous fait vivre. Redistribuer la richesse.

Bref, abandonner le tabou économique. Sans remplacer les cuisinières de M. Micuta, cela aidera aussi beaucoup les pays du tiers-monde.

C'est un programme assez simple à écrire. Peut-être même à réaliser, n'était une certaine peur. Peur des représailles. Ceux qui sont les bénéficiaires du surdéveloppement ne se départissent pas volontiers de leurs prérogatives. Ils les défendent. Et comme ils sont au pouvoir ils peuvent s'organiser de manière efficace pour cela. Tout est d'ailleurs à leur disposition y compris les moyens d'influence et de propagande. Car tout cela s'achète avec de l'argent. Et le système est déjà en place. Les lois, les règlements, les gendarmes, tout cela est prêt à défendre ces prérogatives.

Alors que faire? J'aurais voulu proposer d'agir par le biais de l'impôt, mais ça on n'a pas le droit de l'écrire dans "Domaine Public". Il y a peut-être d'autres propositions?

Pierre Lehmann

me de juste par quelques pages consacrées à la défense nationale économique. La Migros, elle, prenait fait et cause, comme de bien entendu, pour la constitution des provisions de ménage, renforçant ainsi une campagne officielle lancée quelques semaines plus tôt que d'habitude: début septembre au lieu de fin septembre, des fois que la commémoration de la Mob aurait rappelé leurs devoirs aux citoyens et citoyennes. Sur cette lancée, une idée à l'adresse des spécialistes de la défense nationale qui orchestrent tout ce battage annuel: en souvenir des timbres émis en 1942 sur le thème "pour tenir, récupérez les matières usagées", pourquoi ne pas lancer aujourd'hui une série appelant au recyclage des matières premières?

Rousseau et Lénine

M'est arrivé une aventure incroyable, dont je ne sais pas si je dois me réjouir ou m'inquiéter...

Donc, j'étais à l'inauguration de la BPT (Bibliothèque Pour Tous), avenue César-Roux, à Lausanne, dans le bâtiment de l'ancienne Ecole de Médecine.

Tout en me remémorant le cours que je suivais en 1944, de psychiatrie, avec le professeur Boven, et ce qu'il nous disait du "tabès" et du traitement de la syphilis par la "malariathérapie"; et quelques années plus tard, le cours de littérature que je donnais moi-même, au milieu de "mobiles" fabriqués au moyen d'ossements trouvés dans les caves, à un futur notaire d'Ollon et à une diseuse de bonne aventure dans les différentes foires de Suisse romande — je me réjouissais de voir tant de livres et notamment une dizaine d'exemplaires de *l'Ile de la Croix d'Or*, merveilleux roman d'André Dhôtel que je venais de lire en vue d'un essai sur ce romancier. Tout à coup — "qui vois-je ici paraître?" — j'aperçois le Conseiller fédéral Chevallaz!

Vous ne me croirez pas, si vous voulez: il n'était pas accompagné de gardes du corps! J'ai bien regardé: pas de "gorilles" ni de tueurs d'élite dans les environs!

Un peu plus tard, je suis ressorti, et je l'ai vu qui se dirigeait vers son auto, ne semblant nullement inquiet, ne paraissant nullement craindre de la retrouver piégée ou plastiquée! Inconscience ou sentiment de parfaite sécurité? Je penche pour le second. Et c'est quelque chose, ça, par les temps qui courent, de pouvoir croiser un magistrat sans courir le risque de se voir mêlé à la "facti-diversialité" (comme dirait Queneau).

On dira ce qu'on voudra: le bachot mène à tout (voir plus haut).

Il mène notamment un avocat, en l'occurrence Jean Vincent, leader du Parti du Travail, à faire paraître le texte d'une conférence consacrée à *Rousseau Jean Jacques... et Genève... et Paris... et le monde*. Que j'ai lue avec le plus grand intérêt, ne serait-ce que parce qu'il y est question du penseur Rousseau, de l'auteur du *Contrat social* — et non pas seulement de l'amant de Madame de Warrens, ou du père supposé avoir mis ses cinq enfants à l'Assistance, ou du jeune garçon prenant plaisir à la fessée que lui donne Mlle Lamercier! En somme, de *l'écrivain* que Robespierre relit dans les semaines qui précèdent son dernier discours du 8 Thermidor (juillet 1794).

Quelques questions, cependant:

On a tellement parlé, à propos de Rousseau, de psychologie, et par ailleurs on a tellement attaqué l'un des pères spirituels de la Révolution, qu'on a parfois un peu négligé les textes...

Par exemple concernant l'attitude de Julie, l'héroïne de la *Nouvelle Héloïse*, vis à vis des classes défavorisées:

"La grande maxime de (Julie) est donc de ne point favoriser les changements de condition, mais de contribuer à rendre heureux chacun dans la sienne..." (Cinquième partie, chap. 2).

Et pour cela, comment s'y prendre? Julie invite volontiers chez elle "quelque bon vieillard"; elle le retient à dîner. Après le repas, "elle passe dans sa chambre, et en rapporte un petit présent de quelque nippe convenable à la femme ou aux filles du vieux bonhomme. Elle le lui fait offrir par les enfants et réciproquement il rend aux enfants quelque don simple et de leur goût dont elle l'a secrètement chargé pour eux. Ainsi se forme de bonne heure *l'étroite et douce bienveillance qui fait la liaison des états divers*" (c'est moi qui souligne) — nous dirions: *des classes*.

"Les paysans, voyant leurs vieux pères fêtés dans une maison respectable et admis à la ta-

ble des maîtres, ne se tiennent point offensés d'en être exclus." (...).

"Cependant, le vieux bonhomme, encore attendri des caresses qu'il a reçues, revient dans sa chaumière, empressé de montrer à sa femme et à ses enfants les dons qu'il leur rapporte. Ces bagatelles répandent la joie dans toute une famille qui voit qu'on a daigné s'occuper d'elle". Etc.

Je ne suis pas absolument sûr que le camarade Lénine approuverait de telles vues, ni qu'elles trouveraient leur place dans le programme du POP (ni même, aujourd'hui, dans celui du parti libéral...)

En revanche, on voit bien qu'elles doivent être recommandées à la méditation de nos élites et que M. Giscard d'Estaing doit être content de savoir Rousseau au Panthéon!

J.C.

SÉCURITÉ

50 Kmh pour les autres

Pas de limitation de vitesse à 50 kmh. dans les localités du Littoral neuchâtelois. Même à l'esai, pendant trois ans, pour les besoins de l'étude que la Confédération entend mener sur le sujet. Le "non" du Conseil d'Etat neuchâtelois est tombé à la fin du mois d'août, après consultation des "milieux intéressés", clubs d'automobilistes en première ligne. Tous les cantons romands étant réticents, il sera donc difficile de répartir, comme cela était prévu, les zones témoins (deux zones urbaines à 60 kmh. et deux zones urbaines à 50 kmh. dûment contrôlées) entre la Suisse allemande (Bâle et Berne comptent parmi les partisans de la mesure) et la Suisse romande. Rendez-vous dans quelques années, une fois les résultats dépouillés: si ils sont positifs, qui criera qu'une fois de plus la Suisse romande subit la loi de la partie alémanique et qu'elle n'a qu'à faire de contraintes introduites sans qu'elle ait eu son mot à dire?